

La famille, ses droits, sa composition et sa structure

Structures familiales et stratégies matrimoniales

(Abdellatif Lfarakh)

Introduction

La société marocaine vit une phase marquée par une urbanisation rapide (29,1% de citadins en 1960, 51,4% en 1994), un rôle croissant de la communication audiovisuelle (en 1995, 69,3% des ménages disposaient d'un téléviseur, 88,5% d'un poste de radio, d'après l'EPPS de 1995, alors que ces proportions n'étaient que de 52% et 78% en 1980 selon l'ENFPF de 1979-80), un développement appréciable des moyens de transport (la longueur des routes revêtues était de 15 932 km en 1960 et de 30 374 km en 1996), une scolarisation en progression (53,4% de scolarisés âgés de 8 à 13 ans, en 1982 contre 62,2% en 1994), une mixité généralisée à l'école, une entrée accrue des citadines sur le marché du travail (13,6% des femmes de 15 ans et plus étaient actives en 1979 contre 30,5% en 1995), une mobilité spatiale diversifiée, avec une importante participation de la population féminine dans les mouvements migratoires internes (56% en 1995, selon l'ENF 95).

Ces transformations se sont traduites par une désagrégation du système économique basé sur l'indivision et l'autosubsistance. Les « flux de richesse » des enfants vers les parents s'inversent avec la progression de la scolarisation et la montée du chômage, notamment celui des diplômés. Les styles de vie se modifient, avec le passage d'une société austère et d'autosubsistance à une société de consommation. Les comportements traditionnels en matière de reproduction disparaissent avec la hausse de la prévalence contraceptive (58,8% selon l'Enquête PAPCHILD de 1997). Cette pratique, conjuguée à des âges d'entrée en première union de plus en plus élevés (17,3 ans en 1960 et 26,2 ans en 1995) a fait chuter la fécondité à des niveaux inespérés il y a une vingtaine d'année (de 7,4 enfants par femme en 1973 à 3,1 entre 1994-97).

On peut donc se demander si ces mutations ont eu des répercussions sur la composition des ménages, sur les structures familiales, et sur les modes de constitution du couple. Pour répondre à ces questions, on décrira, dans une première partie, l'évolution de la distribution des ménages selon leur taille et le sexe du chef du ménage d'une part, et l'évolution des structures familiales d'autre part. On étudiera, dans une deuxième partie, les caractéristiques socio-démographiques des deux principales catégories de familles marocaines, avant d'analyser les modes de formation des familles dans une troisième partie.

I. Distribution des ménages et structures familiales

1. Evolution des ménages selon leur taille et le sexe de leur chef

D'après les données des recensements, on constate qu'après un accroissement de la part des femmes chefs de ménages entre 1960 et 1971 (de 11,2% à 16,9%), une quasi-stabilisation de cette proportion se dessine depuis 1982, autour de 15 à 16%. Ce schéma s'applique partout, avec un poids de femmes chefs de ménage toujours plus important en milieu urbain qu'en milieu rural. Le fait que le pourcentage de femmes chefs de ménage n'ait pas augmenté significativement depuis les années soixante-dix peut s'expliquer par le maintien, sinon la baisse, des proportions des femmes divorcées et veuves, les ménages dont le chef est une femme étant souvent constitués par contrainte plutôt que par choix, à la suite d'une rupture d'union.

La stabilité relative des proportions de femmes divorcées ne signifie pas que la fréquence des ruptures d'union par divorce est restée constante¹. Parmi les premiers mariages, 15,2% se sont terminés par un divorce en 1995 (ENF 95), proportions qui étaient de 16,6% en 1980². Au cours des cinq premières années de mariage, 12,0% des premières unions étaient rompues en 1980 contre 10,3% en 1995. Après 30 ans de mariage, ces proportions sont respectivement de 23,0% contre 18,4%. La rupture d'union par divorce ne diffère pas tellement entre le milieu urbain et le milieu rural : 15,4% contre 15,1%, (toutes durées confondues).

Après avoir augmenté, la taille moyenne des ménages amorce une légère baisse (4,79 en 1960, 5,93 en 1982 et 5,87 en 1994). La distribution des individus selon la dimension des ménages qui les abritent connaît une tendance similaire. Ainsi, quatre personnes sur sept (57,9%) vivaient dans des ménages de sept personnes et plus en 1994, contre plus des deux-tiers (61,8%) en 1982. Près d'une personne sur vingt-cinq était membre d'un ménage de petite taille (1 à 2 personnes) en 1994 (4,1%), soit autant qu'en 1982 (4,3%).

L'évolution des ménages constitués de personnes vivant seules est liée à l'évolution démographique et socio-économique. En effet, le recul de la mortalité, le retard de l'entrée en première union, l'accroissement significatif des divorces et l'aspiration croissante de l'individu à son indépendance, conjuguée à une facilité relative d'accès au logement, élèvent la fréquence des ménages unipersonnels. Les proportions de ménages composés d'une personne seule se situent autour de 20 à 30% en Europe et dans d'autres pays industrialisés. Dans les pays du Sud, la mortalité baisse également, mais elle n'a pas encore atteint des niveaux comparables à ceux des pays avancés. L'accès au logement reste difficile. En général, le niveau de vie est bas, le chômage

¹ La rupture d'union est élevée au Maroc. Parmi les femmes âgées de 40-49 ans, 31,2% ont connu une dissolution de leur premier mariage, par divorce ou décès du mari, en 1987. Cette proportion était de 22,8% en Egypte en 1989, et 11,1% en Tunisie en 1988.

² Ministère de la Santé Publique, (1994), *Enquête Nationale sur la Fécondité et la Planification Familiale au Maroc, 1979-80*, vol. III, p. 17.

élevé. Les liens de solidarité familiale sont encore intenses. Les normes et habitudes sont dans une large mesure maintenues. Par exemple, on accepte difficilement qu'une personne vivant dans la même ville ou le même douar que sa famille puisse habiter seule. En somme, les contraintes et les facteurs entremêlés ne permettent pas une augmentation substantielle du poids des personnes vivant seules. Il n'est pas donc étonnant d'observer qu'en 1995, 3,9% des ménages seulement abritent une personne seule. Le poids de ces ménages est en baisse : 7,9% en 1960 ; 7,3% en 1982 et 4,3% en 1994.

Les personnes vivant seules sont le plus souvent des femmes (55,2%), âgées (62,3% ont 60 ans et plus). Les hommes vivant seuls (44,8%) se recrutent en revanche en âge d'activité : 27,6% ont de 15 à 29 ans, et 62,5% ont entre 30 et 59 ans (ENF, 95). Les ménages d'une personne sont donc le plus souvent constitués de femmes veuves ou divorcées, ou d'hommes célibataires. Il en ressort que, dans les deux cas de figure, les ménages d'isolés sont plus fréquemment créés par contrainte que par libre choix.

Les ménages d'une personne ainsi que ceux composés de personnes sans aucun lien de parenté sont des ménages « sans structure familiale ». 4,1% des ménages seulement sont constitués de personnes n'ayant pas de lien de parenté. La majorité d'entre eux (95,1%) sont des ménages d'une seule personne. Ces deux catégories de ménages sont moins répandues à la campagne qu'en ville : 3,2% et 4,8% respectivement.

2. Evolution des structures familiales

Dans les pays développés, on assiste de plus en plus à une nucléarisation des ménages. Cette tendance est expliquée par l'aspiration des individus à leur indépendance, l'amélioration du statut de la femme, la généralisation des systèmes de sécurité sociale et de retraite, la mise en place de structures d'aide aux personnes âgées, l'augmentation de l'offre de logement, la baisse de la fécondité, la remontée du divorce, l'affaiblissement de l'institution du mariage, et par l'augmentation de l'espérance de vie moyenne. Qu'en est-il au Maroc ?

Dans la typologie qui suit, le mot famille est restreint aux personnes ayant un lien de sang ou d'alliance et partageant un même logement. Ainsi définie, la famille fait partie d'un groupe domestique donné, le ménage, et appartient à un réseau familial plus étendu, le réseau de parenté qui, lui, inclut des individus qui ne résident pas nécessairement ensemble. Par ailleurs, la typologie des familles généralement adoptée privilégie l'opposition entre familles nucléaires et familles complexes. Elle se fonde sur la notion de noyau familial. Ce dernier est constitué soit d'une personne et son conjoint(e), soit de deux conjoints et leurs enfants célibataires, soit de la mère (ou du père) et ses enfants célibataires, soit encore d'un ensemble de frères et sœurs tous célibataires. Toutes les autres configurations possibles sont considérées en tant que noyaux individuels. Les ménages avec un seul noyau familial et aucun isolé sont des *ménages nucléaires*. S'ils

regroupent, en plus, des personnes sans lien de parenté entre elles ni avec le chef de ménage (par exemple une bonne, un jardinier...), ils sont appelés *ménages nucléaires étendus à des isolés*. Les autres types de ménages sont qualifiés de *complexes*. Ces derniers sont constitués de deux ou plusieurs noyaux familiaux plus, éventuellement, un ou plusieurs isolés. Ils se distinguent par leur hétérogénéité, et le degré de leur complexité.

Les ménages nucléaires sont subdivisés en quatre catégories :

- deux conjoints mariés (couple) sans enfant ou *ménage nucléaire incomplet* ou *biparental* ;
- deux conjoints mariés (couple) avec enfant(s) célibataire(s) ou *ménage nucléaire complet* ;
- un père ou une mère avec ses enfants célibataires soit un *ménage nucléaire monoparental* ;
- une *fratrie* composée de frères et sœurs tous célibataires.

Selon l'ENF 95, les ménages nucléaires constituaient la fraction la plus importante des ménages marocains. Pas moins de six ménages sur dix (60,3%) étaient de ce type, alors qu'ils ne représentaient que 51,1%³ en 1982. En leur ajoutant les ménages nucléaires abritant des isolés qui travaillent pour le compte du ménage, leur poids atteint 62,4% (63,9% en milieu urbain et 59,2% en milieu rural). La majorité des ménages nucléaires sont biparentaux, c'est-à-dire composés des deux parents et un ou plusieurs enfants célibataires. Les ménages monoparentaux ne représentent que 8,1%, avec une fréquence plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural : 9,1% contre 6,8%. On constate une légère hausse des ménages monoparentaux par rapport à ce qui a été observé en 1982. En effet, ce type de ménage représentait à cette époque 6,2% (7,2% en villes et 5,2% dans les campagnes). Les couples sans enfant (familles incomplètes) ne représentent que 3,5%. Les fratries de célibataires ainsi que les ménages nucléaires avec des isolés, catégories qu'on peut qualifier de « faux ménages nucléaires », ne représentaient que des fractions négligeables, respectivement 0,3% et 2,1%, en 1995.

La physionomie des ménages se modifie. Il n'en reste pas moins qu'en termes d'effectifs de population, les ménages nucléaires abritent moins de personnes que les ménages complexes. Quatre personnes sur neuf (43,6%) étaient, en 1995, membres de ménages complexes, type de ménage qui représentait environ un tiers de l'ensemble des ménages marocains. Leur fréquence est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain : 37,3% contre 30,7%. La plus forte représentation de ces formes de ménages dans les campagnes révèle d'abord la persistance de traditions patriarcales, notamment du fait de l'intérêt que peut présenter ce mode de cohabitation sur le plan économique (persistance du système traditionnel de production agricole, morcellement des terres agricoles) et en raison des contraintes sociales dictées par les coutumes et les traditions plus ancrées dans les campagnes. Ces proportions de ménages complexes sont beaucoup plus élevées que dans les pays développés. En France, par exemple, les ménages avec deux noyaux

³ CERED, (1991), *Population l'an 2062*, Rabat, Maroc, Rabat, p. 134.

familiaux ou plus et éventuellement un ou plusieurs isolés, ne représentaient que 0,6% en 1990. Même si on leur ajoute les ménages avec un noyau familial et un ou plusieurs isolés, leur poids ne dépasse guère 4,1%⁴. En quoi les ménages complexes diffèrent-ils des ménages nucléaires ? C'est ce qu'on essaiera de déterminer dans ce qui suit, en relevant la composition démographique et les caractéristiques socio-économiques de chacune.

II. Caractéristiques des ménages

1. Les ménages nucléaires

Dans les ménages nucléaires, le chef est pratiquement toujours de sexe masculin (tableau 1). Cette caractéristique est d'ailleurs plus marquée dans les campagnes qu'en milieu urbain, où 96,9% des couples et 98,2% des ménages biparentaux ont pour chef un homme. En milieu rural, ces pourcentages atteignent 98,7%. Si les ménages monoparentaux sont en général dirigés par des femmes, c'est uniquement parce que la proportion d'hommes vivant seuls avec leurs enfants célibataires est minime. Le fait que les adultes qui élèvent seul un ou plusieurs enfants soient en grande majorité des femmes âgées s'explique par trois principales raisons. Aux âges élevés, la part des femmes non célibataires est plus importante que celle des hommes, à cause d'abord des écarts d'âge entre les deux sexes au moment du mariage, les hommes se mariant généralement avec des femmes plus jeunes, de la surmortalité masculine, les femmes vivant en moyenne plus longtemps que les hommes, et enfin parce que le remariage est plus facile pour les hommes que pour les femmes.

Au Maroc, les ménages composés de couples seuls et les familles complètes ont des chefs qui sont toujours mariés. Dans les ménages biparentaux, les quatre états matrimoniaux sont présents, avec une dominance des divorcé(es) et des veufs(ves). L'enquête nationale sur la famille indique que les deux-tiers des hommes chefs de ménage sont des célibataires, dont 70% ont entre 15 ans et 29 ans, et 30% entre 30 et 44 ans. Il s'agit fort probablement d'individus vivant avec leur mère veuve ou divorcée et qui les prennent en charge. Le tiers restant de ces chefs de sexe masculin sont, à raison de 80%, des veufs ou des divorcés vivant avec leurs enfants célibataires. Un peu plus de neuf d'entre eux sur dix ont 45 ans ou plus. Les ménages monoparentaux dirigés par un homme sont minoritaires : trois sur vingt seulement. Les femmes, qui constituent la grande majorité des chefs de ce type de ménages, sont surtout divorcées ou veuves (66,8%). Plus des deux-tiers ont 45 ans ou plus (65,2%). Il n'en reste pas moins qu'une fraction importante, 32,1%, sont mariées et généralement âgées de moins de 45 ans (76,1%). Il s'agit de femmes dont le mari a migré à l'intérieur du pays ou à l'étranger.

⁴ Blayo C., (1996), *De l'application des principes d'analyse démographique à l'étude de l'évolution des ménages*, in AIDELF.

Tableau 1 : Répartition des chefs de ménages nucléaires par sexe et type de ménage, selon le milieu de résidence, en 1995

Milieu de résidence	Type de familles nucléaires				
	Couples	Complètes	Monoparentales	Nucléaires+isolés (*)	Total
Ensemble					
Masculin	97,7	98,4	15,0	91,1	87,3
Féminin	2,3	1,6	85,0	8,9	12,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Urbain					
Masculin	96,9	98,2	11,9	90,5	85,5
Féminin	3,1	1,8	88,1	9,5	14,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural					
Masculin	98,7	98,7	20,3	100,0	89,7
Féminin	1,3	1,3	79,7	0,0	10,3
Total	100,0		100,0	100,0	100,0

(*) Les familles nucléaires qui regroupent des personnes isolées et sans lien avec le chef de ménage sont très peu fréquentes. Les pourcentages qui leur correspondent sont donc affectés d'une plus grande erreur de sondage ; ils sont donnés ici pour assurer la cohérence au niveau de la colonne total qui en tient compte.

Force est de constater que pour les ménages monoparentaux, seuls 47,1% des chefs sont des actifs occupés, et seulement 1,8% touchent une rente ou une pension de retraite. Ces proportions sont encore plus faibles en milieu rural, respectivement 41,0% et 2,4%. Elles sont les plus fortes pour les ménages biparentaux, dont 87,6% des chefs sont actifs occupés et 4,7% rentiers ou retraités, soit un total de 92,3%, qui ne diffère pas significativement selon le milieu de résidence (93,3% en ville et 91,0% à la campagne).

Si on étudie les charges qui pèsent sur les membres actifs occupés de chaque type de ménages nucléaires, en les mesurant avec le ratio entre la population totale et celle qui exerce une activité, on constate que :

- cette charge est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, un actif occupé doit entretenir, en moyenne, 3,33 personnes (y compris lui-même) contre 2,55 en milieu rural. En ce qui concerne les couples seuls, le ratio des personnes à charge est relativement faible : 1,83 personne à entretenir par actif occupé. Ce rapport atteint 2,02 en milieu urbain suggérant qu'un actif occupé - généralement le chef de ménage - entretient non seulement son conjoint, mais aussi d'autres personnes telles que les enfants ayant quitté le foyer parental. Il y a aussi des couples dans lesquels les deux conjoints sont sans emploi qui sont aidés par des tiers, surtout s'ils n'ont pas d'autres sources de revenu ;
- la charge qui pèse sur les membres actifs occupés est la plus élevée dans les ménages biparentaux, probablement en raison de la présence de jeunes enfants célibataires.

2. Caractéristiques des ménages complexes

Différentes configurations existent au sein des ménages complexes. L'enquête nationale sur la famille en a dénombré 282 types, parmi lesquels on peut isoler 183 cas dont les membres appartiennent au moins à trois générations. Ces derniers représentent 64,2% des ménages complexes, et 21,6% de l'ensemble des ménages marocains. Si, au plan national, la cohabitation intergénérationnelle est moins fréquente que par le passé, elle l'est davantage en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, les familles où cohabitent trois générations et plus représentent 26,8% en milieu rural et 17,5% en milieu urbain. La persistance en milieu rural d'un poids relativement important de ces ménages s'explique par les avantages évidents qu'ils présentent. Par exemple, ils permettent d'éviter le morcellement de la terre et donc de maintenir des exploitations de taille viable, de diminuer les dépenses de production, d'habitat, de transport pour les achats en gros, et de bien durables, grâce aux économies d'échelle, et de disposer d'un statut social respectable au niveau local.

Mesuré par le nombre moyen de femmes non célibataires et la proportion de ménages abritant deux femmes non célibataires, le degré de complexité des ménages est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. De même, la proportion des ménages complexes où vivent plus de deux adultes de 20 ans et plus, est supérieure en milieu rural. Parallèlement, la proportion de ceux comptant trois noyaux familiaux ou plus est de 29,1% dans les campagnes, contre 26,6% dans les villes.

Les ménages complexes ne reproduisent pas toujours la grande famille ancienne basée sur les rapports de parenté agnatiques et impliquant une subordination des femmes et des jeunes à l'autorité du patriarche. En témoigne, par exemple, la répartition des chefs de ménages complexes selon leur sexe, qui traduit bien les changements quant au rôle des femmes. La proportion de celles qui dirigent un ménage complexe est importante, particulièrement dans les villes où elle atteint 22,5%, soit plus que le double du pourcentage observé pour les ménages nucléaires, 9,5%. En milieu rural, le poids des femmes chefs de ménage complexe, bien qu'encore faible, avoisine celui enregistré parmi les ménages nucléaires : respectivement 9,7% et 10,3%. Cet écart entre les deux milieux s'explique d'une part par la nature même des ménages complexes (71,6% des ménages complexes ruraux comportent trois générations ou plus, contre 57,1% en milieu urbain)⁵ et, d'autre part, par une émancipation plus poussée des femmes citadines.

A l'instar des chefs de ménages nucléaires, les chefs de ménages complexes sont majoritairement mariés (82,7%), suivis par les veufs (12,3%), notamment parce que ces ménages sont composés le plus souvent de trois générations, et parce que c'est habituellement la personne

⁵ En milieu urbain, le pourcentage de femmes chefs de ménage complexe groupant 3 générations et plus est de 21,8%, contre 23,5% pour le reste des ménages complexes. En milieu rural, ces proportions sont respectivement de 6,5% et 17,8%. Au niveau national, elles sont respectivement de 13,5% contre 21,3%.

la plus âgée qui est déclarée en tant que chef. Cette proportion est moins importante en milieu rural qu'en milieu urbain, peut-être à cause d'une fréquence du remariage plus grande en milieu rural, et probablement en raison de la mortalité plus importante dans ce milieu.

III. Modes de formation et de dissolution des ménages

1. Choix du conjoint, cohabitation et famille

Dans les sociétés dans lesquelles l'autorité familiale prime, le mariage fait partie intégrante des stratégies familiales lignagères. Selon l'ENF 95, le libre choix du premier conjoint reste peu fréquent. En effet, 16,1% seulement des femmes interrogées ont déclaré avoir choisi elles-mêmes leur premier conjoint et 2,5% l'ont fait sur recommandation d'une amie. Même dans ces cas, il est fort probable que les parents aient été consultés sur le choix fait par leur fille avant le mariage. L'influence des parents dans les choix matrimoniaux de leurs filles reste importante puisque près des deux-tiers (64,8%) des mariages des Marocaines sont arrangés par au moins un des deux parents. L'ENF 95 indique, en outre, que sur 100 femmes, près de 16 se sont mariées à une personne recommandée par un membre de la famille autre que le père ou la mère. En somme, dans huit cas sur dix, c'est la famille qui choisit le conjoint de leur fille. La famille intervient également dans les décisions sur le choix des épouses pour les hommes. Toutefois, les données permettant de mesurer l'ampleur et d'étudier les formes de ces interventions font défaut.

2. Endogamie

L'importance des mariages arrangés est souvent citée comme étant un des facteurs de l'incidence de l'endogamie (Goode, 1963⁶), ou mariage à l'intérieur d'un groupe de personnes ayant la même origine ethnique, religieuse, ou géographique. L'endogamie familiale, ou mariage avec un parent, tend à disparaître dans les sociétés « à libre choix du conjoint », mais reste une caractéristique dans la plupart des pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, d'Asie du Sud et dans certains pays de l'Afrique Subsaharienne.⁷ Dans beaucoup de ces sociétés, les estimations disponibles situent la prévalence du mariage consanguin entre un quart et un tiers. Les explications données à ce type de mariage sont diverses et invoquent, toutes, une stratégie matrimoniale défensive de conservation d'un patrimoine symbolique ou économique dont les objectifs sont⁸ :

- conservation du patrimoine économique à l'intérieur de la lignée agnatique ;
- garantie de fidélité de l'épouse ;
- garantie de respect de l'épouse par le mari ;

⁶ Goode W. J., (1963), *World revolution and family patterns*, New York, Free Press, Cité in Benjamin P. Givens et Charles Hirschman.

⁷ Benjamin P. Givens et Hirschman C., (1994), « Modernisation and Consanguineous Marriage in Iran », in *Journal of Marriage and Family* 56, p. 821.

⁸ Khlat M., (1989), *Les mariages consanguins à Beyrouth*, INED, Cahier n° 125, PUF, p. 16.

- réduction du risque d'incompatibilité du statut social des conjoints ;
- préservation de l'équilibre familial ;
- consolidation de l'alliance de l'oncle avec le neveu ;
- contribution à la fusion des lignées agnatiques ;
- réduction notable ou même exemption du douaire, comme disposition coutumière favorable au mariage des cousins.

Selon l'ENF 95, la tendance à se marier avec une personne apparentée est en légère baisse puisqu'elle était de 29% en 1995 contre 33% en 1987 (33,1% à la campagne contre 26,0% en ville en 1995, et 36% contre 29% selon l'ENPS 87). L'endogamie familiale n'est pas aussi forte au Maroc que dans d'autres pays arabes. A titre d'exemple, elle est estimée à 40% en Algérie en 1986, à 49% en Tunisie en 1989, à 41% en Egypte en 1989 et à 36% au Yémen en 1991-92⁹.

Tableau 2 : Répartition (en %) des femmes non célibataires mariées au sein du groupe familial selon le degré de parenté avec le premier conjoint par milieu de résidence (1995).

Milieu de résidence et année de mariage	Type de mariage entre cousins germains	Mariage entre parents éloignés	Total	Nombre de mariages
Ensemble	16,3	13,0	29,3	6 404
Urbain	14,8	11,2	26,0	3 340
Rural	17,8	15,3	33,1	3 064

Source : CERED, ENF 95.

Les proportions ci-dessus ne rendent pas compte des affinités et préférences entre les différents membres du groupe familial. Or, la littérature concernant le mariage dans le monde arabe insiste sur le mariage préférentiel avec la cousine parallèle paternelle « *bint el amm* ». L'ENF 95 montre que le mariage consanguin a pris d'autres formes que celui avec « *bint el am* ». Ainsi, si 16,1% des femmes se sont mariées pour la première fois dans la famille agnatique, 11,8% ont contracté leur première union dans la famille utérine (cognatique) alors que la proportion de celles ayant contracté un mariage avec un cousin croisé paternel et maternel reste négligeable, ne dépassant pas 1,4%. Par ailleurs, force est de constater que le mariage préférentiel avec le cousin paternel parallèle n'est plus guère évident. Sa fréquence (5,3%) ne dépasse que légèrement celle du mariage entre cousins maternels parallèles (4,2%). Le même ordre de grandeur qui différencie ces deux types d'unions sépare les mariages entre cousins croisés maternels (2,2%) et paternels (3,1%). Ces résultats nous permettent de faire la même conclusion que celle faite à propos de l'Algérie : « le mariage avec la fille du frère du père est une possibilité qui s'inscrit dans un éventail en réalité très ouvert ».¹⁰

⁹ Alan H. Bittles, (1991), « *Consanguinity : A major variable in studies on North African reproductive behavior, morbidity and mortality ?* » in IRD/Macro International, Inc. Proceedings of the Demographic and Health Surveys, World Conference, Washington, D.C. Columbia, Maryland.

¹⁰ Kouaouci A., (1992), *Familles, femmes et contraception*, Ed : CE.N.E.A.P et FNUAP. Alger, p. 113.

L'âge au mariage de la femme joue un rôle remarquable dans la probabilité de se marier au sein du groupe de parenté. En effet, la proportion des femmes qui se marient à quelque'un extérieur à sa famille d'origine augmente avec le recul de l'âge d'entrée en première union. Elle passe de 68,3% quand la femme s'est mariée avant d'atteindre 20 ans à 81,5% quand elle est âgée d'au moins 25 ans. De même, le niveau d'instruction et l'aptitude à lire et à écrire sont réellement déterminants à cet égard : 30,1% des femmes illettrées se sont mariées avec une personne de leur famille, contre 17,5% seulement pour celles ayant le niveau secondaire ou supérieur. L'intervention de la famille dans le choix du conjoint semble également associée à l'endogamie familiale, puisque moins de 14% des femmes ayant choisi elles-mêmes leurs maris ont contracté une union consanguine, contre le tiers (33,3%) de celles dont la famille a joué un rôle dans le choix de l'époux.

3. Homogamie

L'homogamie consiste à épouser une personne semblable du point de vue social, culturel ou socioprofessionnel. Au contraire de l'endogamie, l'homogamie reste fréquente : d'abord, un grand nombre de mariages se fait entre personnes proches géographiquement par le lieu de naissance, de résidence et d'études. Ensuite, la plupart des individus se marient au sein de leur catégorie sociale. En outre, à mesure que la participation des femmes dans les différentes activités économiques se développe, les gens se marient de plus en plus avec d'autres personnes de même profession.

Deux théories concurrentes tentent d'expliquer la dominance du modèle d'homogamie¹¹. La première, soutenue par de nombreux sociologues, est d'essence culturaliste. Selon cette théorie, la similitude des conjoints est déterminée par les valeurs familiales transmises aux enfants par leurs parents. La deuxième accorde au contraire aux deux époux une autonomie de choix. Ce choix est conçu comme un processus d'actions rationnelles que les époux entreprennent en fonction de leurs caractéristiques, aspirations et perceptions, et compte tenu de la structure du marché matrimonial. A notre avis, à la fois les facteurs culturels, les caractéristiques personnelles des futurs conjoints ainsi que les conditions du marché matrimonial interagissent dans la détermination de la nature et de l'intensité de l'homogamie.

¹¹ Voir la préface de Cherkaoui M. in Aboumalek M., (1994), *Qui épouse qui ? Le mariage en milieu urbain*, Ed. Afrique Orient.

Tableau 3 : Conjoints selon la similitude du lieu de naissance, l'aptitude à lire et à écrire et la résidence (1995).

Aptitude à lire et à écrire de ↓	Même lieu de naissance		Milieux de naissance différents		Total		Effectif
	% colonne	% ligne	% colonne	% ligne	% colonne	% ligne	
A : mari							
Milieu de résidence : urbain							
Oui	56,4	50,1	69,5	49,5	62,3	100,0	1 523
Non	43,6	63,9	30,5	36,1	37,7	100,0	923
Total	100,0	55,3	100,0	44,7	100,0	100,0	2 446
Effectif	1 353		1 093		2 446		
Milieu de résidence : rural							
Oui	25,1	73,4	30,3	26,6	26,3	100,0	623
Non	74,9	78,2	69,7	21,8	73,7	100,0	1 747
Total	100,0	76,9	100,0	23,1	100,0	100,0	2 370
Effectif	1 823		547		2 370		
B : épouse							
Milieu de résidence : urbain							
Oui	28,4	44,0	44,6	56,0	35,7	100,0	872
Non	71,6	61,6	55,4	38,4	64,3	100,0	1 574
Total	100,0	55,3	100,0	44,7	100,0	100,0	2 446
Effectif	1 353		1 093		2 446		
Milieu de résidence : rural							
Oui	3,0	53,5	8,6	46,5	4,3	100,0	101
Non	97,0	78,0	91,4	22,0	95,7	100,0	2 269
Total	100,0	76,9	100,0	23,1	100,0	100,0	2 370
Effectif	1 823		547		2 370		

Source : CERED, ENF 1995

Un des critères associés au choix du conjoint et aux stratégies d'alliance est l'origine géographique. Pour appréhender l'homogamie résidentielle, nous avons comparé les lieux de naissance (communes rurales et villes) des conjoints selon l'aptitude à lire et à écrire du mari (tableau 3. panneau A) puis celle de l'épouse (tableau 3. Panneau B). On observe que :

- on se marie le plus souvent au sein de la même localité de naissance, mais ce phénomène est plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain : 76,9% contre 55,3% ; et moins fréquemment lorsque le mari sait lire et écrire que dans le cas contraire : 50,1% contre 63,9% en milieu urbain et 73,4% contre 78,2% en milieu rural. Ce comportement reste valable selon que la femme est analphabète ou non (voir panneau B). La scolarisation et l'exode rural sont parmi les facteurs explicatifs de ces différentiels ;
- le degré d'homogamie est plus élevé dans les campagnes que dans les villes et ce, indépendamment de l'appartenance ou non du mari ou de l'épouse à la catégorie des analphabètes ; c'est le contraire qui se passe lorsque l'analyse se fait selon l'aptitude de la femme à lire et à écrire ;
- l'écart entre les taux d'homogamie des cas où le mari sait lire et écrire et des cas où il est analphabète est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural : 13,8% contre 4,8%. Il

est également moins marqué quand le mari est analphabète que quand il sait lire et écrire : 14,3% et 23,3% respectivement.

Un autre aspect des stratégies matrimoniales est le choix du conjoint selon l'aptitude à lire et à écrire. A ce sujet, on peut remarquer que l'homogamie se confirme, cela en grande partie pour des raisons structurelles : il y a moins d'hommes que de femmes analphabètes.

Tableau 4 : Conjoints selon leur aptitude à lire et à écrire par milieu de résidence, 1995.

Aptitude à lire et à écrire de l'épouse ↓	Aptitude à lire et à écrire du mari		Total
	Oui	Non	
Urbain (N=2 448)			
Oui	32,4	3,3	35,7
Non	29,9	34,4	64,3
Total	62,3	37,7	100,0
Rural (N=2 378)			
Oui	3,4	0,9	4,3
Non	23,0	72,7	95,7
Total	26,4	73,6	100,0

Source : CERED, ENF 95.

En effet, en milieu urbain, les deux-tiers des hommes sont mariés à des femmes ayant la même aptitude à lire et à écrire, fraction plus importante en milieu rural puisqu'elle atteint environ les trois-quarts. Parmi les hommes analphabètes, très peu se marient à des femmes sachant lire et écrire : c'est le cas de 8,7% des hommes en milieu urbain et 1,2% en milieu rural. Parmi les hommes sachant lire et écrire, près de la moitié en milieu urbain, et près des neuf dixièmes en milieu rural ont une épouse analphabète. En fait, même s'ils préféreraient se marier avec une femme alphabétisée, ils ne pourraient pas réaliser leur souhait compte tenu du nombre plus élevé d'analphabètes de sexe féminin que de sexe masculin. Cette explication est d'autant plus vraie que l'écart d'âge au mariage entre les deux sexes est en faveur des hommes, et que l'alphabétisation est une fonction décroissante de l'âge.

Conclusion

En dépit des transformations socio-économiques et démographiques au Maroc, le poids des ménages dont le chef déclaré est une femme n'a pas tellement évolué depuis deux décennies. Vivre seul est un événement frappant les femmes plus que les hommes, et qui devient de plus en plus rare. La baisse des proportions de divorcées et de veuves d'une part, et des difficultés accrues d'insertion dans le marché de l'emploi d'autre part, sont parmi les facteurs explicatifs de ces phénomènes. Par ailleurs, les femmes vivent actuellement plus longtemps que dans le passé, et leur durée de vie en dehors de la vie conjugale augmente. Si les tendances observées en matière d'entrée en première union se poursuivaient, une proportion croissante de Marocaines pourrait vivre dans un état de célibat permanent. Conjuguée à une nucléarisation des ménages, cette

éventualité aura des conséquences d'ordre psychologique et économique sur les femmes, particulièrement sur celles restant célibataires et n'arrivant pas à exercer un emploi rémunéré.

D'autre part, ne pas résider seul, c'est le plus souvent vivre en famille, car la quasi-totalité des ménages marocains comprennent au moins une famille. Ces ménages ont cependant des structures et des caractéristiques assez variées. L'évolution des ménages nucléaires et la faible fréquence des types de cohabitation domestique groupant plusieurs générations, sont des facteurs susceptibles de contribuer au recul du mariage, et surtout à la baisse des mariages consanguins. En effet, le rôle de la famille dans des situations de nucléarisation poussée pourrait devenir moins contraignant, laissant à l'individu la liberté du choix de l'âge au mariage et du conjoint futur, autrement dit les mariages arrangés seront appelés à diminuer.

En parallèle la solidarité familiale, surtout celle qui se manifeste au cours des premiers mois du mariage en abritant le nouveau couple au sein du ménage des parents de l'un des conjoints, pourrait s'affaiblir et rendre moins accessible le mariage à des jeunes âges, particulièrement en situation de scolarisation et de chômage de longue durée.

Bibliographie

- Aboumalek M., (1994), *Qui épouse qui ? Le mariage en milieu urbain*, Ed. Afrique Orient.
- AMEP, *La famille au Maghreb*, 6^{ème} colloque de démographie maghrébine, Rabat, décembre 1985.
- Blayo C., *De l'application des principes d'analyse démographique à l'étude de l'évolution des ménages in Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, Ed. AIDELF, n° 7, 1996.
- CERED, (1991), *Famille à Fès, changement ou continuité ? Les réseaux de solidarités familiales*, Rabat, Maroc, 190 p.
- CERED, (1991), *Population l'an 2062 : stratégies, tendances*, Rabat, Maroc, 276 p.
- CERED, (1996), *Famille au Maroc : les réseaux de solidarité familiale*, Rabat, Maroc, 341 p.
- CERED, (1997), *Etat matrimonial et stratégies familiales*, Rabat, Maroc, 320 p.
- Chekroun M., (1983), « La structure familiale et communautaire au Maroc et sa réinterprétation en situation migratoire », *B.E.S.M.*, n° 151-152. pp. 103-117.
- Goode W.J., (1963), *World revolution and family patterns*, New York, Free Press.
- Givens P. et Hirschman C., (1994), « *Modernisation and Consanguineous Marriage in Iran* » in *Journal of Marriage and Family* 56, Novembre 1994.
- Khlat M., (1989), *Les mariages consanguins à Beyrouth*, INED, Cahier n° 125. PUF.
- Kouaouci A., (1992), *Familles, femmes et contraception*, Alger, CENEAP/ FNUAP.
- Lfarakh A., (1996), « Composition et structures des ménages au Maroc » In *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, AIDELF, n° 7. pp. 187-198.
- Ministère de la Santé Publique, *Enquête Nationale sur la Fécondité et la Planification Familiale, 1979-80*.

Appui socio-économique à la famille

(Lahcen Daoudi)

Introduction

Dans un contexte international caractérisé par une double tendance, mondialisation et régionalisation, qui fait de la compétitivité la clé de tout développement durable, le Maroc se trouve confronté à un double défi : d'un côté mener une politique sociale adéquate mais coûteuse, de l'autre affronter le mouvement de libéralisation à travers une action profonde de mise à niveau de l'économie. En effet, la mise à niveau de l'entreprise marocaine exige celle de tout son environnement de telle sorte que la concurrence entre unités productrices s'élargit à une compétition entre systèmes éducatifs, entre infrastructures nationales, entre systèmes politiques. Ce sont là des défis majeurs qui se situent à la même échelle dans la grille des priorités. Davantage encore, leur degré d'interdépendance est tel qu'ils doivent être relevés de manière simultanée, toute défaillance risquant de compromettre l'ensemble.

Le Maroc présente une population pauvre estimée à plus de 7 millions d'habitants avec un taux de chômage de l'ordre de 18% et un sous-emploi rebelle à toute analyse tant en milieu rural qu'urbain. Le dernier rapport de la Banque Mondiale indique que « le maintien d'un taux de croissance de 3-5% par an fera passer le nombre de sans emploi en milieu urbain de 1 million à 2 millions au cours des prochaines années. Une croissance plus rapide, de l'ordre de 7-8% par an est dès lors essentielle pour ramener le taux chômage à 12% par an d'ici 2005 par rapport à son niveau actuel de 18% »¹².

Ces tendances, risquent d'amplifier considérablement les conflits sociaux compte tenu de l'évolution démographique actuelle et de l'exode rural. Les villes marocaines abriteront en 2014 près de 22,7 millions d'habitants (66%) contre 12 millions dans le monde rural (34%). Les villes marocaines sont donc menacées, leurs capacités d'accueil sont généralement déjà dépassées. Les équipements sociaux sont déjà rares dans certains centres périurbains.

C'est dans ce contexte social que le Maroc s'engage dans une mondialisation qui met à rude épreuve les systèmes productifs nationaux. Ainsi le tiers de l'industrie marocaine au moins est menacé d'effondrement dans les dix années à venir, faute de possibilité d'adaptation. Cette menace risque d'être encore plus grande car « avec l'ouverture des frontières un tiers de l'industrie marocaine pourra faire face à la concurrence, tandis que les deux-tiers restants seront amenés à disparaître ou à faire l'objet de restructurations pour gagner en compétitivité » (« Maroc : la lente

¹² Banque Mondiale, (1998), *Croissance et marché de l'emploi*, Vol. I, n° 16589-MOR, p. 3.

marche vers la modernité », Conjoncture Mai 1998) ; des pertes d'emplois importantes dans le secteur agricole (effets des accords du GATT) sont à prévoir pour les prochaines années¹³.

Il en découlera plus de souffrance et des familles de plus en plus partagées entre le besoin de cohésion et les nécessités de la séparation à la recherche de meilleures conditions de survie. Les enfants et les personnes âgées paieront un tribut encore plus fort car le Maroc ne réussira pas à réaliser le vœu du rapport mondial sur le développement humain (1997) qui consisterait à « mettre les marchés au service des personnes et non l'inverse ». En effet, la logique du marché échappe non seulement à l'individu mais, plus dangereux encore, aux Etats qui sont censés détenir les moyens de régulation et d'ajustement

I. Constat

Le constat de la politique sociale en matière d'appui socio-économique à la famille est loin d'être à la mesure des attentes. Les systèmes d'évaluation sont lacunaires. Le plus simple serait de soutenir que la famille et, par extension, le social ont été purement et simplement négligés. Dans ce cas, les notions d'échec ou de réussite n'ont pas lieu d'être utilisées. En effet, ce volet ne recevait que 12% du PIB contre 20% en Tunisie ou dans certains pays de l'OCDE et plus de 25% en Malaisie. La crise du début des années 80 et les réadaptations opérées dans le cadre de PAS ont révélé au grand jour la dimension du problème social.

Cette prise de conscience s'est accompagnée dès le début des années 90 d'une volonté de redresser la situation. Ce n'est donc que tardivement que des ébauches de stratégies ont été réalisées. La direction de la planification est le précurseur en la matière avec la production en 1993 d'un document intitulé « stratégie de développement social ». En 1996, a été conçu le document « Note de stratégie Nationale » pour la période 1996-2000 (Maroc, Nations Unies : Rabat, 29 Février 1996). La tentative du secrétariat d'Etat chargé de l'Entraide Nationale n'a pas abouti suite au changement de gouvernement (voir bibliographie pour les autres travaux).

Si, au plan de l'économie, la politique menée dans le cadre du PAS a permis de rétablir certains équilibres fondamentaux, il n'en demeure pas moins que les effets pervers au plan social risquent de fragiliser, sinon d'annuler, les gains réalisés après tant de sacrifices.

Le constat social est donc lourd de conséquences puisque :

- le chômage est au moins de 18% ;

¹³ *La stratégie de développement rural (1997-2010)* élaborée par la Banque mondiale (n° 6303-MOR) rapporte que « la libéralisation accroîtrait le chômage à court terme du fait que des activités nationales non compétitives perdent du terrain par rapport à des importations meilleur marché. Les travailleurs non qualifiés, et parmi eux, les agriculteurs céréaliers de subsistance dans les zones en bour, sont particulièrement touchés. Ils sont perdants en terme d'emploi et de salaire réels » (Vol. I, pp. VI-VII).

- l'analphabétisme qui touche plus de 50% de la population marocaine affecte durement le monde rural (72%) surtout féminin (89%)¹⁴ ;
- « le taux de scolarisation des enfants entre 7 et 12 ans a atteint 60% sans toutefois dépasser 41% en milieu rural »¹⁵. La jeune fille rurale continue de payer le plus lourd tribut puisqu'elle n'est scolarisée qu'à hauteur de 26% ;
- l'électrification (20%) et l'accès à l'eau potable (30%) en milieu rural sont très peu développés (branchement d'eau : 14%) ;
- la malnutrition accompagnée de l'arrêt de la croissance (taille/âge) touche 50% des pauvres dans certaines régions du Maroc ;
- les taux de mortalité maternelle dans le milieu rural marocain sont très élevés en comparaison avec des pays de même niveau de développement ;
- de grands espaces souffrent encore d'un enclavement économiquement asphyxiant.

Le cumul de tous ces handicaps fait que 3,5 millions d'habitants au moins vivent dans la pauvreté absolue et 2 millions s'identifient à une situation de quasi pauvreté. Plus d'un million de familles sont ainsi dans des situations très précaires. La pauvreté envahit de plus en plus les espaces publics (mendicité, enfants des rues, sans abris...) et de plus en plus de gens sont fragilisés. La famille subit ainsi les à-coups de l'absence d'une politique sociale adéquate aggravée par l'inefficacité des outils en place.

1. Des actions inefficaces

Malgré des taux de croissance réalisés (3-4% en moyenne) et malgré d'éprouvantes sécheresses récurrentes, le Maroc a continué d'agir de manière désordonnée dans le domaine social. Ainsi, le mauvais ciblage, l'incohérence, le manque de suivi et l'absence d'indicateurs de performance ont caractérisé les initiatives publiques. Autant ces initiatives étaient nombreuses autant elles étaient disparates et/ou inefficaces. Citons à titre d'exemples :

1.1. L'enseignement

L'enseignement absorbe près du quart de budget de l'Etat sans que l'éducation de base ne soit garantie pour tous. Le système est dépassé à tous les niveaux ; son adéquation avec le marché de l'emploi est rarement établie, le rapport qualité/coût est très faible...

¹⁴ le recensement de 1994 a révélé que le taux de chômage par province pour les moins de 18 ans est de l'ordre de 59,2% à Essemara, de 47,6% à Oujda-Angad, 46,6% à Nador... (*Les moins de 18 ans au Maroc*, Série thématique, D. S.).

¹⁵ Maroc, PNUD, (1996), *Note de la stratégie nationale*, p. 7. Le recensement de 1994 situe la scolarisation des enfants de 7 à 17 ans révolus à 50% seulement. Dans le rural, la même source rapporte que le 1/3 seulement de ces enfants est inscrit à l'école (*Les moins de 18 ans au Maroc*, op. cit. p. 71).

1.2. Le logement

L'appui à la famille suppose au moins le droit à un logement décent. Or le déficit en la matière est grand (13% de la population urbaine habitent dans des bidonvilles, 20 000 logements insalubres sont produits annuellement...)¹⁶. La promotion du logement, malgré les efforts en cours (200 000 logements, lutte contre l'habitat insalubre, développement de l'habitat rural...) n'est pas de nature à répondre aux besoins d'une large frange de la population insolvable. La politique du logement doit être accompagnée d'une politique de redistribution et d'accroissement des revenus dans le cadre d'un schéma national d'aménagement territorial concerté.

1.3. la protection sociale

Le document « Stratégie nationale de protection sociale » élaboré en 1996 par le ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales rapporte que la « protection sociale relève d'une pluralité d'organismes sans véritable coordination » (p. 2). A cette défaillance s'ajoute la faible portée de cette protection qui ne concerne que près de 15% de la population. Les couches les plus défavorisées n'ont pas de couverture sociale, ce qui limite considérablement leurs possibilités d'accès aux soins de base. Autrement dit, « le système actuel ne protège pas ceux qui en ont le plus besoin »¹⁷.

1.4. Les équipements de base

L'accès aux services de base est très limité surtout dans le périurbain et encore plus dans le milieu rural. Les efforts entrepris ces dernières années n'arrivent pas à compenser le déficit. Un début de coordination de certaines actions est apparu. En 1996, la Banque Mondiale a élaboré un rapport (15075-MOR) portant sur la coordination et le suivi des programmes sociaux qui souligne que « les préoccupations sociales ne figuraient pas parmi les premières priorités du gouvernement, et malgré des améliorations sectorielles indiscutables au cours des années 80-90, il n'y avait pas de plan global, à long terme, pour le bien être social du pays. Cela se traduisait par l'absence de mécanisme opérationnel pour coordonner l'action des différents ministères chargés des secteurs sociaux »¹⁸.

1.5. Les subventions

La caisse de compensation mise en place dans sa forme actuelle en 1977, pèse lourdement sur le budget de l'Etat, à hauteur de 3,5 milliards de Dh. Elle est destinée, à subventionner les produits de base afin de les maintenir à la portée des faibles revenus. Toutefois, les études menées en la matière ont conclu à un mauvais ciblage puisque les couches favorisées en bénéficient plus que les autres. En effet « l'étude sur les sources de vulnérabilité et les filets de sécurité pour les

¹⁶ Interview du secrétaire d'Etat chargé de l'habitat, la vie économique du 29 mai 1998.

¹⁷ Banque Mondiale, (1996), *Rapport d'évaluation* (n° 15075-MOR) p. 3.

¹⁸ Ibid, p. 5.

populations défavorisées »¹⁹ réalisée en 1993 a démontré un net glissement vers les couches favorisées des subventions accordées dans le cadre de la caisse de compensation. Sur la base de la répartition suivante des ménages (conformément à l'enquête de consommation 1990-91) en cinq classes en fonction des dépenses moyennes annuelles par tête (en Dh), le rapport est parvenu aux résultats suivants :

<i>Milieu</i>	<i>Classe 1 Moins de 2 935 Dh</i>	<i>Classe 2 2 935 à 4 177 Dh</i>	<i>Classe 3 4 178 à 6 001 Dh</i>	<i>Classe 4 6 002 à 9 062 Dh</i>	<i>Classe 5 9 063 Dh & +</i>
Rural	30,87	39,91	51,35	63,15	81,48
Urbain	27,62	33,69	41,38	51,76	68,91
Ensemble	30,21	38,41	47,65	56,02	71,87

Source : étude citée, Volume : la caisse de compensation p. 188.

Le constat est clair puisqu'un individu de la classe 1 ne perçoit que 38% de l'équivalent du bénéficiaire que tire celui de la classe 5. Ceci est suffisant pour conclure que la caisse de compensation ne parvient pas à cibler efficacement la population pour laquelle elle a été créée. La même tendance s'observe à l'échelle du milieu urbain. Plus on est riche, autant dans le monde rural qu'urbain, plus on bénéficie des subventions de la caisse de compensation. La tendance contraire aurait été évidemment plus logique. Les 5 classes du milieu rural bénéficient d'une subvention moyenne de 267 Dh ; mais l'individu de la première classe, la moins dotée, n'en perçoit que 12%.

La conclusion est que la caisse de compensation ne peut nullement lutter contre la pauvreté ; elle accentue les inégalités ; ses moyens doivent être réaffectés de manière plus opérationnelle à l'image, par exemple, de ce qui se fait en Tunisie dans le cadre du programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN). « Ce programme intervient au profit des familles pauvres recensées par les services du Ministère tunisien des Affaires Sociales. Selon la dernière enquête réalisée en 1994, 148 900 familles ont été identifiées comme pauvres. Toutefois, 95 305 d'entre elles seulement bénéficient du PNAFN »²⁰ Le gouvernement doit donc réaffecter plus efficacement ces moyens au profit des plus démunis.

1.6. Les filets de sécurité

La Promotion Nationale et l'Entraide Nationale jouent des rôles certes insuffisants mais appréciables en tant qu'outils de soutien aux couches défavorisées. Les ponts ne sont pas jetés entre les deux institutions et à la synergie souhaitée s'est substituée une ignorance mutuelle.

La promotion Nationale

Relevant des compétences du Ministère de l'Intérieur, la Promotion Nationale offre une moyenne de 13 millions de journées de travail par an au profit de personnes démunies

¹⁹ Ministère des Affaires Economiques et Sociales-PNUD, (1993), *Etude sur les sources de vulnérabilité et les filets de sécurité pour les populations défavorisées.*

²⁰ Mongi B. & Gouia R., (1996), *Les politiques de lutte contre la pauvreté en Tunisie*, DP/88/1996, I.I.E.S. (Banque mondiale).

généralement chargées de famille. Ces opportunités sont concentrées dans le monde rural à hauteur de 70%. Les actions sont diversifiées : lacs collinaires, voirie, reboisement...

L'action de la Promotion Nationale relève du saupoudrage de quelques maigres revenus destinés à des familles complètement démunies. Cette institution ne garantit en général que quelques semaines de travail pour les personnes recrutées, en vue de faire bénéficier le maximum de personnes de ces opportunités. Nous sommes donc loin de la logique de l'efficacité et encore plus de celle du revenu durable. Le rapport de la Banque Mondiale rappelle « qu'il n'existe cependant pas encore de mécanismes d'évaluation de l'impact des activités de la Promotion Nationale, et les procédures de l'agence ne sont en général pas transparentes »²¹

L'Entraide Nationale

Disposant du statut d'établissement public, cette entité qui emploie plus de 6 000 personnes dispose de structures assez denses à travers le territoire national. Ses statuts lui permettent de faire appel à la générosité publique et de dispenser l'aide sous toutes ses formes aux couches défavorisées. Au temps de l'aide alimentaire américaine, cette institution touchait jusqu'à 750 000 familles par an (aide, conseils, alphabétisation...). Depuis 1993, date de rupture de cette aide, l'activité de l'Entraide Nationale s'est considérablement rétrécie (73 000 bénéficiaires). Le gros de la population qui bénéficie de ses prestations est constitué des jeunes filles déscolarisées ou analphabètes qui reçoivent une formation susceptible de leur garantir un revenu durable.

L'action de l'Entraide Nationale, quoique financée principalement par le budget de l'Etat à l'instar de la Promotion Nationale, s'effectue sans réelle coordination avec les départements des autres ministères. Cette défaillance est imputable à l'absence d'une structure gouvernementale chargée de la coordination du social. La création d'un Ministère du Développement Social constitue un grand pas vers une structure réelle de coordination.

1.7. Barnamaj al Aoulaouiyat al Ijtimaya (BAJ)

Le monde rural est inscrit depuis l'indépendance en tête des priorités sous l'angle de l'agriculture. Malheureusement les lourds investissements effectués jusqu'à la fin des années 80 ont bénéficié surtout aux zones favorisées en termes d'infrastructures, essentiellement les zones irriguées. Le paysan a été délaissé depuis le début des années 60. L'analphabétisme l'a rongé de l'intérieur. Au début des années 90, les pouvoirs publics ont ressenti, sous l'effet de la pauvreté et de l'exode rural, l'urgence d'une approche qui puisse intégrer le pays dans une stratégie plus globale que par le passé. La scolarisation des enfants, l'électrification, l'adduction d'eau potable, le désenclavement, les soins de santé, le logement, l'accès aux activités productives en faveur des

²¹ Banque Mondiale, *Rapport d'évaluation*, op. cit. p. 5.

hommes et femmes vulnérables... constituent le noyau de cette nouvelle orientation tracée dans le cadre du BAJ (ou Programme des Priorités Sociales).

Cet ambitieux programme, constitue en principe un prélude vers l'éradication de la pauvreté. Les 13 provinces ciblées abritent plus de 7 millions d'habitants. Ce sont des provinces sévèrement touchées par la pauvreté, la marginalisation, l'analphabétisme... La question qui se pose est de savoir si les moyens mis en place sont utilisés de manière optimale ou non. Nous considérons, pour notre part, que la politique d'accompagnement de ces investissements lourds, surtout en matière de formation, est très insuffisante.

En effet, les routes, l'école, le dispensaire, l'eau, l'électrification... constituent des vecteurs de propagation du développement local. Toutefois, les effets induits par ces infrastructures sur l'emploi ne peuvent être rentabilisés que si une formation répondant aux nouveaux besoins générés par ces investissements est engagée en parallèle. La critique adressée au programme BAJ porte sur le même problème que par le passé à savoir la faible coordination. En effet, malgré l'approche intégrée des différents projets, il n'en reste pas moins que chaque département réalise sa tranche isolément. Cette intégration en amont est insuffisante pour garantir l'efficacité s'il n'y a pas de suivi et d'indicateurs synthétiques d'évaluation. L'autre faiblesse du programme du BAJ est de ne pas avoir mis en place une vraie politique d'auto-emploi par le biais du financement des micro-projets.

2. Populations vulnérables

Dans le chapitre V du rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, il est précisé parmi les objectifs qu': « Il s'agit de veiller à ce que toutes les politiques répondent pleinement aux droits et aux besoins divers et changeants des familles et de leurs différents membres et à fournir l'appui et la protection nécessaires, en particulier aux familles les plus vulnérables et à leurs membres les plus vulnérables » (p. 34).

Si l'on retient ce concept de vulnérabilité qui n'est pas nécessairement synonyme de pauvreté, la population marocaine à cibler dépasse 3,5 millions d'habitants vivant dans la pauvreté absolue. En intégrant les quasi-pauvres (2 millions), la population handicapée ou celle qui n'accède pas aux services de base, un minimum de 7 à 8 millions de personnes peuvent être considérées comme vulnérables. Le rapport (officieux) de la Banque Mondiale (Les deux Maroc 1997) rapporte que « quatre millions de Marocains des zones rurales continuent à vivre dans une misère écrasante... Dix-huit pour cent de la population rurale subsiste au seuil officiel de la pauvreté absolue » (volume II Rapport principal, p. 9).

II. L'alternative

Le rapport de la conférence internationale sur la population et le développement (le Caire 5-13 septembre 1994) rappelle qu'«une croissance économique soutenue dans le cadre du développement durable est indispensable pour éliminer la pauvreté» (p. 20). La première condition pour «bannir la pauvreté extrême» est donc de garantir les conditions d'une forte croissance en vue d'un développement durable et général. Cette croissance étant une condition nécessaire mais non suffisante, il convient d'engager les réformes nécessaires et de mettre en place une politique sociale concertée fondée dans sa mesure sur un indicateur du genre de «l'indicateur de pauvreté humain» retenu dans le rapport mondial sur le développement humain. Cet indicateur mesure le niveau de développement selon l'état des pauvres du pays étudié.

L'administration marocaine, se caractérise par la centralisation, le peu de performance et les coûts élevés, ne peut pas prétendre lutter efficacement contre la pauvreté. Elle doit se désengager d'une partie de ses compétences au profit des collectivités territoriales, des ONG et de nouvelles structures à gestion flexible comme le Fonds de Développement Social (FDS) qui sera institué bientôt avec l'appui de la Banque Mondiale.

Cette affirmation : «L'Etat est trop grand pour les petits problèmes mais trop petit pour les grands problèmes» s'applique parfaitement à la situation marocaine. Le problème de la lutte contre la pauvreté est à la fois grand et petit. Grand, quand il s'agit de considérer le phénomène dans sa dimension nationale, mais petit quand on cherche à agir localement sur les petites poches de précarité. Dans le premier cas, ce sont toutes les potentialités nationales (et même étrangères) qui doivent être mobilisées, l'Etat ne serait qu'une pièce d'un grand puzzle. Dans le second cas, ce sont des services de proximité (ONG, collectivités locales...) qui s'imposent ; la centralisation des choix ne peut pas servir cette cause. Davantage encore, les solutions sont parfois spécifiques ; la standardisation des actions de l'Etat n'est pas de nature à répondre efficacement aux besoins. Le Fonds de Développement Social, par exemple, pourrait mener des actions d'envergure et à très grande échelle tout en individualisant l'action. Autrement dit, parmi les nouveaux acteurs, il convient de citer en premier lieu la société civile, dont les ONG, les élus locaux et surtout le Fonds de Développement Social.

Conclusion

La société civile marocaine s'exprime de plus en plus librement ; elle revendique ses droits... Les rassemblements se multiplient à travers le territoire. Face à cette montée de la prise de conscience, les réformes nécessaires (administration, justice, code du travail...) tardent à venir. Ce retard risque d'amplifier les problèmes, surtout que l'échéance de la zone de libre échange avec l'Europe se rapproche rapidement. Le capital confiance dont bénéficie le gouvernement Youssoufi risque d'être consommé avant même que les chantiers des réformes soient ouverts. Les

défis à relever sont donc très grands. Le retard comme l'échec ne sont plus permis, il en va non seulement de la stabilité de la famille mais de celle du Maroc tout entier.

Bibliographie

- Glaessner P., (1994), *La lutte contre la pauvreté et les fonds d'investissement social, le cas de l'Amérique Latine*, Banque Mondiale.
- Ministère chargé de la population, (1993), *Stratégie de développement social*, Direction de la planification. Rabat.
- Maroc-Nations Unies, (1996), *Note de stratégie Nationale du Royaume du Maroc*, Rabat.
- Ministère de l'emploi et des affaires sociales, *Eléments de réflexion pour la définition d'une stratégie de protection sociale*, Direction de la protection sociale, (doc n° 4/2554 du 14-3-96).
- Mongi B. & Gouia R., *Les politiques de lutte contre l'exclusion sociale en Tunisie*, I.I.E.S. (DP/88/1996).
- Nations Unies, (1994), *Rapport de la conférence internationale sur la population et le développement*, Le Caire.
- PNUD, (1997), *Groupe de travail sur l'emploi et les moyens de subsistance durables*, cas du Maroc (Rapport de la revue), EDESA.
- PNUD, *Développement humain durable et lutte contre la pauvreté*, (MOR/96/002), (Maroc).
- D. S., (1997), *Recensement Général de la population et de l'habitat de 1994*, Maroc, Rabat.
- Secrétariat d'Etat à la Population, (1997), *Note relative au programme de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté*.
- Secrétariat d'Etat chargé de l'Entraide Nationale, (1997), *La stratégie sociale du secrétariat d'Etat*.
- Banque Mondiale, (9 mai 1996), Rapport n° 15075-MOR, *Rapport d'évaluation (Barnamaj al Aoulaouiyat al Ijtimaya)*.
- Banque Mondiale, (28 mars 1997), n° 16303-MOR, *Stratégie de développement rural (1997-2010)*, Vol. I.
- Banque Mondiale, (28 janvier 1998) rapport n° 16598-MOR
- PNUD, (1997), *Pauvreté urbaine et périurbaine*, Mor /97/006/01/99.

Solidarité entre générations à l'épreuve de la modernité

(Youssef Courbage)

Introduction

Dans le contexte des pays en développement, ce sujet est nouveau, d'où un écho très limité dans la littérature spécialisée. La solidarité entre générations dans les pays du Sud sera peut-être un sujet brûlant dans les prochaines décennies mais rien, ou fort peu ne transparaît pour l'instant. Au contraire de ceux du Nord, où l'ancienneté du vieillissement démographique a tôt fait d'y tirer la sonnette d'alarme (Roussel, 1994), dans le Sud, les recherches sont rares, le plus généralement limitées à l'Asie (Martin 1989, Jones 1990, Rajan and Zachariah, 1997), souvent descriptives. Pour évaluer les répercussions de la transition démographique sur les liens de solidarité intergénérationnelle, en l'occurrence des enfants vers leurs parents âgés, il faut des données adaptées, lesquelles font le plus souvent défaut. Une exception de taille, est toutefois une recherche réalisée en Thaïlande (Knodel, Chayovan and Siribon, 1992) fondée sur les données d'une enquête spécifique pour mettre en évidence les liens de solidarité intergénérationnelle et leur sensibilité aux effets de la transition de la fécondité²².

La rareté des matériaux statistiques contraste avec l'urgence du problème qui ira en s'amplifiant. Cette urgence ressort, en particulier, du Programme d'Action Mondial de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement de 1994 (Nations Unies, 1994). Après avoir évoqué les méfaits macro-démographiques et macro-économiques du vieillissement, ce programme en appelle à la généralisation des systèmes de sécurité sociale, en vue d'assurer plus d'autonomie aux personnes âgées. Mais les limites sociales - augmentation de la protection - et économiques - allongement de la vie active - risquent d'être vite atteintes. L'on doit recourir alors à l'ultime ressource : la solidarité entre les générations de la famille, famille qui devra pourvoir aux besoins des personnes âgées, en les assistant matériellement et financièrement, en les entourant d'affection ou, encore mieux, en vivant avec eux ou auprès d'eux.

Lorsque les enfants étaient nombreux, c'est-à-dire *grosso modo* jusqu'au milieu de cette décennie, la famille parvenait, sauf exception, à dégager les ressources humaines suffisantes pour

²² Il s'agit d'une enquête réalisée en 1986 : Socio-economic consequences of the aging population in Thailand (SECAPT), sur 3252 enquêtés, hommes et femmes, âgés de 60 ans et plus. Compte tenu de son importance exceptionnelle, c'est la méthodologie, tracée par l'analyse de cette enquête que nous tentons d'appliquer au Maroc. Il est vrai que les données utilisées, celles de l'Enquête Nationale sur la Famille de 1995, ne sont pas spécifiquement destinées, au contraire de celles de la Thaïlande, à l'étude de la solidarité intergénérationnelle. Il a donc fallu une collecte spécifique et un ensemble inédit, sans cesse remis à jour de tabulations, pour lesquels nous remercions le CERED et Mr Doudich M. de la D. S., qui n'ont pas ménagé leurs efforts.

l'entretien des personnes âgées (60 ans et plus²³). Mais qu'en sera-t-il lorsque la génération des enfants remplacera à peine celle des parents ? Quel sera alors l'avenir de la solidarité des générations, mise à l'épreuve de la baisse de la fécondité ? Le Maroc fournit une belle illustration de difficile dilemme.

I. Un effet pervers de la transition de la fécondité

Jusqu'où ira la révolution démographique au Maroc ? La fécondité y baisse-t-elle trop vite ? Jusqu'à ce jour, les bénéfices engrangés par la diminution de la fécondité, qu'ils soient actuels (moins d'investissements démographiques, plus d'investissements économiques), ou anticipés (diminution de la pression des jeunes sur l'emploi), paraissaient évidents. Cette diminution était donc la bienvenue. Pourtant, avec la survie en augmentation, la baisse de la fécondité est la responsable principale du vieillissement démographique. Mais elle offre tellement d'avantages, qu'on en vient à en occulter ses effets pervers.

Le problème, il est vrai, ne semble pas encore présenter d'urgence absolue. Aujourd'hui, la population âgée ne regroupe que 1,4 des 28,2 millions de Marocains, moins de 5% de la population (CERED, 1996). Imperceptiblement pourtant, la « révolution grise » double la révolution démographique : montée des vieux, reflux des jeunes. Sous l'apparente stabilité de la population âgée - en une quarantaine d'années (1960-99), elle n'aura gagné que quelques décimales : 4,99% maintenant contre 4,03% en 1960 - se profile le groupe qui va paradoxalement devenir le plus dynamique au sein de la population marocaine. Effectifs de vieux et « non-vieux » (adultes et enfants) ont augmenté jusqu'à présent à des rythmes semblables, respectivement 2,68 et 2,37% entre 1960 et 1994. Depuis 1994, le décrochement est saisissant : durant les 5 dernières années, les premiers se sont accrus à un rythme moyen de 4%, 2,5 fois plus que vite que les non-vieux. L'écart des deux tendances ira en s'aggravant : en 2019-2025, des rythmes aussi différents que 4,3% et de 0,66%, confèrent aux personnes âgées une supériorité de croissance de 6,5 à 1.

L'économie et la société marocaine, le milieu politique aussi ne pourront rester insensibles à ces réalités. Mais pour l'instant penchons-nous sur les liens de solidarité enfants-vieillards et les menaces - si ces menaces existent - suscitées par la baisse de la fécondité.

II. Un bilan encore rassurant

La baisse de la fécondité obéit à une multiplicité de facteurs. La perception qu'ont les adultes de leur sort futur une fois atteints par la vieillesse, n'est que l'une des composantes du complexe de la demande d'enfants. Une descendance abondante est sans doute sécurisante, à cet égard, mais la vieillesse n'est que l'un des éléments du calcul. Sinon, la fécondité, n'aurait jamais

²³ Nous les définissons de manière, il faut bien le reconnaître, assez arbitraire tant les réalités du vieillissement sont

baissé ni au Maroc ni dans d'autres pays en développement (Jones, 1990). Cependant, il faut préciser que pour le moment, mais sans certitude sur le futur, la transition de la fécondité, de 7,2 enfants par femme en 1960 à 2,83 en 1999, ne s'est pas encore faite au détriment des personnes âgées.

1. La baisse de la fécondité n'a pas encore entamé les descendance auprès des personnes âgées

L'indice synthétique de fécondité du moment, concept statistique artificiel, n'est pas très utile pour rendre compte de l'impact des variations de la fécondité sur la solidarité intergénérationnelle. Plus parlante est la parité nette, le nombre d'enfants encore vivants par personne âgée, homme ou femme. Mais cette donnée est rarement recueillie ou tabulée dans les recensements et enquêtes marocains (sauf dans l'Enquête Nationale sur la Famille de 1995).

Des succédanés sont donc requis. Le nombre moyen d'enfants survivants chez les femmes à 45-49 ans, au cours de deux opérations assez anciennes (l'enquête nationale sur la fécondité et la planification familiale de 1979/80 (Ministère de la Santé publique, 1984) et le recensement de 1982 (D. S., 1984) donne une première estimation des parités nettes des personnes âgées de 60 ans et plus actuellement, sachant que la procréation au delà de 45-49 ans est presque nulle et que la mortalité des enfants n'a pu significativement affecter les nombres moyens d'enfants survivants. Pour plus de stabilité, nous prenons la moyenne des chiffres de l'enquête et du recensement. En revanche, pour l'enquête famille nous disposons directement des enfants survivants chez les femmes au delà de 50 ans et de leur répartition selon le nombre (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition (%) des femmes âgées Selon le nombre de leurs enfants vivants

<i>Nombre d'enfants</i>	<i>Vers 1980*</i>	<i>Enquête famille**</i>
0	9,0	8,6
1	6,4	6,7
2	6,5	6,2
3	6,3	7,8
4	9,3	10,0
5	10,7	11,4
6	12,1	12,7
7	11,7	11,2
8	12,1	10,3
9 & +	15,9	15,0

Moyenne des nombre moyens d'enfants vivants des femmes de 45-49 ans en 1979-80 et 1982.

*** Femmes âgées de 50 ans et plus.*

Sources : Estimations à partir de l'enquête de 1979-80, du recensement de 1982 et de l'enquête famille CERED (1998).

Les résultats qu'ils soient extrapolés à partir des opérations anciennes ou de ceux de l'enquête famille de 1995 sont très proches, ce qui est une garantie de qualité de ces données. Nous avons pris les nombres moyens d'enfants survivants pour l'ensemble des femmes de 55 ans

mouvantes, comme les personnes de 60 ans et plus.

et plus, représentant l'ensemble des personnes âgées, et les hommes de 60 et plus, compte tenu de la différence d'âge des époux. Chez les personnes âgées, la forte baisse de la fécondité du Maroc, n'a pas encore entamé les parités (nettes de mortalité).

Il existe une proportion assez importante de personnes âgées sans enfants survivants : 9%. Mais les descendance faibles, entre 1 et 3 enfants sont très rares. En revanche, à partir de 4 enfants vivants la tendance est à l'augmentation. Les très grandes familles sont encore largement dominantes chez les personnes âgées : près de 50% ont 6 enfants et plus, 15%, 9 enfants et plus : une garantie pour que les vieilles personnes, grâce à leur abondante progéniture masculine notamment, ne soient abandonnées à elles-mêmes.

Il faut rappeler que dans le système patrilinéaire prévalant dans la plupart des pays en développement, ce sont les garçons, particulièrement les aînés qui assument la responsabilité de leurs parents âgés (Lee and Palloni, 1992). Le Maroc ne fait pas exception : lorsque les personnes âgées vivent avec un ou plusieurs de leurs enfants - stade suprême de la solidarité entre générations -, il s'agit, dans deux cas sur trois, d'un garçon (CERED, 1998). La forte fécondité permet une probabilité élevée d'avoir eu des descendants mâles, les plus enclins à assister leurs parents et à vivre avec eux dans la structure traditionnelle marocaine. Elle permet en outre de mieux faire face aux ruptures dans la continuité familiale en raison de circonstances exceptionnelles : maladies, décès..., ou de façon plus fréquente, à cause de l'exode vers les villes ou de l'émigration vers l'Europe, d'un ou plusieurs enfants.

2. En 1995, une solidarité toujours actuelle des enfants envers leurs parents

Pour les parents marocains, la solidarité familiale, en général, celle des enfants envers les parents à toutes les phases de leur existence et dans la vieillesse plus précisément, est perçue comme une sorte de devoir naturel. Près des deux-tiers (64%) des chefs de ménage de 60 ans et plus citent la famille comme le mode privilégié d'entretien de la vieillesse, loin devant les autres sources de revenu : épargne (11%), retraite (23%), rentes (10%), ou activités indépendantes (35%) (Direction de la statistique, 1996).

En 1995, l'un des ressorts majeurs de la solidarité des générations, le partage de la résidence, montre combien les Marocains âgés sont étroitement imbriqués dans le giron de leur famille. Les comparaisons internationales suggèrent aussi que le Maroc se situe très haut pour la propension à la co-résidence entre vieillards et adultes (De Vos and Holden, 1988). En descendant l'échelle de la complexité des liens familiaux, on trouve 62% des personnes âgées vivant dans des ménages complexes et 28% dans des familles nucléaires complètes (ou monoparentales). C'est-à-dire que 9 personnes âgées sur 10 vivent avec un ou plus de leurs enfants. Seulement 6% vivent dans des ménages constitués de couples sans enfants et 3% sont

laissées à elles-mêmes, dans des ménages d'une seule personne : contre 25 à 40% dans les pays occidentaux (Kinsella, 1990). Les femmes âgées sont 71% à partager la résidence dans des ménages complexes : 71% contre 53% des hommes. En revanche, les femmes âgées sont 5,5% à vivre seules dans des ménages d'une personne, contre 1% seulement chez les hommes (CERED, 1998).

Pareille imbrication familiale permet de remettre en perspective les statistiques de la couverture sociale des personnes âgées, effectivement très faible : 5,6% seulement en 1991, dont 10% des hommes et 2,3% des femmes (CERED, 1995)²⁴. Un autre facteur contribue à nuancer la modicité de cette couverture sociale, la propension relativement importante à subvenir à ses propres besoins : 40% des hommes urbains au delà de 60 ans sont actifs (7% chez les femmes), surtout comme travailleurs indépendants (45%) ou salariés (35%), 60% dans les campagnes, en majorité des indépendants : 68% (23% chez les femmes). Compter sur soi par son travail et sur la solidarité de ses enfants a permis jusqu'à présent de pallier les carences de la couverture sociale. Le résultat est patent. La pauvreté, exprimée par les proportions des défavorisés, frappe plus lourdement les ménages dirigés par des jeunes et des adultes que ceux dirigés par des personnes âgées²⁵. En ville : 38% de défavorisés à 65 ans et plus contre 64% à 15-24 ans et 41% à 55-64 ans. A la campagne : 53% de défavorisés chez les 65 ans contre 55% à 45-54 ans (CERED, 1997).

La famille est donc l'institution sociale privilégiée destinée à répondre aux besoins des personnes âgées. Il est normal donc que, au vu de l'efficacité de ce système, et de son coût social modique, décideurs marocains, jusqu'aux plus hautes autorités de l'Etat et experts internationaux, aient entrevu avec inquiétude son érosion éventuelle sous les coups de boutoirs de la modernisation. Une modernisation multiforme, qui n'est pas simplement due à la démographie, mais qui s'exprime aussi par la participation croissante des femmes aux activités hors du foyer, la rupture de la co-résidence ou de la proximité parents-enfants en raison de l'exode rural ou des migrations outre-mer, l'anomie sociale et l'individualisme croissant (Martin, 1989). Néanmoins, la plus forte menace qui pèserait sur la solidarité intergénérationnelle, proviendrait de la diminution du nombre des enfants chez les personnes âgées, en raison de la baisse particulièrement rapide de la fécondité au Maroc.

²⁴ 17% et 1% respectivement pour les hommes et les femmes, selon les données plus récentes mais plus délicates de manipulation de l'Enquête nationale sur la famille de 1995 (CERED, 1998).

²⁵ Les ménages complexes, qui concentrent la majorité des personnes âgées sont en outre beaucoup moins frappés que les nucléaires : 57% de défavorisés, 46% pour les complexes de deux noyaux, 33% pour les trois noyaux ou plus, (CERED, 1997).

3. La diminution annoncée du nombre d'enfants dans le futur

Nous essayons maintenant de mesurer la portée de la baisse de la fécondité sur la composition des familles puis d'évaluer son impact en termes de solidarité prodiguée par les enfants à leurs parents âgés.

Tableau 2 : La diminution anticipée du désir d'enfants, Femmes qui seront âgées en 2025 (55 ans et plus)

Nombre	ENPS I 1987	ENPS II 1992	EPPS 1995	Enquête famille 1995
0	0,5	0,8	0,2	3,4
1	2,2	3,1	2,0	7,4
2	25,7	33,4	27,5	29,7
3	17,8	20,3	20,9	23,3
4	33,5	25,2	20,8	20,8
5	8,3	7,1	8,2	8,7
6	12,0	10,1	11,4	4,4
7				1,4
8				0,8

Source : *Calculs d'après, Ministère de la Santé Publique (1987).
Ministère de la santé publique (1992, 1995).
CERED (1998).*

Quelques détails méthodologiques, limités à l'enquête famille de 1995, sont nécessaires. Cette enquête présente l'avantage insigne d'avoir interrogé les femmes aux âges féconds sur leurs enfants survivants, ainsi que sur leurs intentions pour le futur en termes de fécondité. En agrégeant enfants survivants et enfants additionnels, nous obtenons le nombre d'enfants souhaité pour les femmes non célibataires jeunes, de 15-29 ans, dont l'âge moyen pondéré est de 25 ans (24,5 ans, sans arrondi). C'est-à-dire qu'en 2025, horizon raisonnable pour une perspective à moyen terme, ces femmes et leurs conjoints, en moyenne plus âgés, atteindront respectivement 55 et 60 ans.

Il est sûr que toutes les femmes ne se marieront pas. Si jusqu'en 1995 et avant, le célibat définitif (à 50 ans) n'a jamais excédé 1%, rien ne permet cet optimisme pour le futur. En effet, des proportions de femmes célibataires de 40% à 25-29 ans, de 21% à 30-34 ans et 6% à 40-44 ans (Ministère de la Santé publique 1995), laissent entrevoir une forte élévation du célibat définitif. Faute de pouvoir extrapoler ces données, nous n'en avons pas tenu compte. Il faut donc considérer que ces pourcentages d'enfants sont un peu biaisés vers le haut. Un autre facteur contribue également à élever les descendance souhaitées par rapport à ce qui pourrait bien advenir dans la réalité : certaines femmes jeunes déclarent des nombres souhaités d'enfants, qui paraissent irréalistes pour ne pas dire fantaisistes : 2,2% désirant 7 enfants et plus. C'est-à-dire que la portée de la baisse de la fécondité risque d'être encore plus forte que ce que nous présentons ici, que l'on devra considérer donc comme le minimum de la fourchette.

Malgré le télescopage de générations dont certaines ont achevé leur fécondité que d'autres amorcent à peine, le contraste est saisissant entre la situation actuelle et future des personnes

âgées. Là où le mode se situait à 9 enfants ou plus, les personnes âgées en l'an 2025, devront en majorité (30%) se contenter de 2 enfants, pour les trois-quarts (74%) la descendance se situera entre 2 et 4 enfants. Outre les possibilités d'exagération mentionnées, la tendance que dessinent les préférences en termes de descendance future montrent une concentration dans les petites parités au détriment des grandes familles (tableau 2). Bien que ces données ne soient pas strictement comparables, pour les descendes de deux enfants, l'on est passé de 26 à 30% pour celles de plus de 6 enfants, de 12 à 6,6%.

4. La solidarité intergénérationnelle dépend beaucoup du nombre d'enfants

Et pourtant tout tend à prouver que la solidarité dont les personnes âgées bénéficient de la part de leurs enfants dépend directement du nombre de ceux-ci.

Le tableau 3 en donne une illustration à partir de l'enquête sur la famille de 1995. Seuls les chefs de ménage ont été interrogés sur ces composantes de la solidarité. Les contraintes de données sont telles que nous n'avons tenu compte que des hommes chefs de ménages de 60 ans et plus. Ils représentent 89% de la population masculine âgée de 60 ans et plus. Donc une très bonne représentativité, difficilement remise en question par le fait que l'on n'a pas interrogé les 11% d'hommes manquants qui ne sont pas des chefs de ménage. En revanche, chez les femmes de 60 ans et plus, il n'y a que 19% de chefs de ménage. Il était donc exclu d'inférer quoi que ce soit sur la solidarité enfants-parents qui leur soit propre. La cohabitation revêt différentes formes. Il peut s'agir de personnes âgées qui vivent dans le même ménage que leurs enfants ou, comme dans le cas des faux ménages nucléaires, dans la même construction, facilitant ainsi la vie commune, notamment la prise des repas en commun. Sans vivre avec ses parents, un enfant peut également le rencontrer quotidiennement. Force est de constater à quel point la famille nombreuse facilite ces différents types d'interactions.

Les personnes âgées (en l'occurrence les hommes chefs de ménages de 60 ans et plus), sont 36% à ne pas vivre avec leur enfant lorsqu'ils n'en ont qu'un seul survivant, à peine un peu plus lorsqu'ils ont constitué une famille de type 'moderne', de 2 ou de 3 enfants. En revanche, chez ceux qui ont engendré des familles nombreuses, 6 enfants survivants ou plus, la cohabitation avec eux est la norme : seuls 5-6% vivent sans au moins un de leur enfant. Phénomène encore plus manifeste chez les citadins : 42% des personnes âgées n'ayant eu qu'un seul enfant, vivent sans lui (contre 70% dans les campagnes).

Tableau 3 : Indicateurs de solidarité avec les personnes âgées en 1995, Chefs de ménage hommes de 60 ans &+, enfants 7 ans &+

Proportion (%) de personnes qui →											
	Vivent avec au moins un enfant	Vivent avec au moins un enfant/rencontre quotidiennement	Habitent la même construction que les enfants	Habitent le même quartier/douar	Nombre moyen enfants dans le ménage	Ont reçu dons alimentés ou autres 3 derniers mois	Nombre moyen enfants fournissent dons	Ont reçu aide en argent 12 derniers mois	Nombre moyen enfants fournissent aide argent	Rencontrent leurs enfants 1 fois la semaine -	Rencontrent enfants 1 fois le mois
Ensemble											
1	63,7	63,7	65,9	72,3	0,64	0,0	0,00	46,7	1,00	6,4	2,1
2	70,7	70,7	72,6	80,4	1,06	5,8	1,00	74,4	1,40	13,7	11,7
3	71,7	76,1	73,1	81,5	1,39	2,8	1,00	75,8	1,68	18,4	5,8
4	80,6	82,9	82,9	90,9	2,00	5,8	1,00	73,5	2,09	19,6	13,8
5	84,3	86,1	87,1	91,6	2,38	2,8	1,33	81,4	2,44	14,1	11,9
6-7	94,1	99,7	95,2	96,7	3,21	4,8	1,15	79,0	2,89	19,9	19,4
8+	94,8	99,9	96,1	99,1	4,27	4,6	1,19	85,0	3,86	25,7	29,1
Total	83,7	88,2	85,4	89,2	2,88	4,1	1,14	75,4	2,93	19,3	18,4
Urbain											
1	58,3	58,3	62,5	70,8	0,58	0,0	0,00	41,7	1,00	8,3	0,0
2	75,9	75,9	75,9	79,3	1,21	3,5	1,00	69,0	1,45	13,8	10,3
3	81,6	89,5	84,2	86,8	1,55	0,0	0,00	79,0	1,80	13,2	7,9
4	88,9	91,1	88,9	93,3	2,38	6,7	1,00	68,9	2,13	22,2	13,3
5	85,7	85,7	85,7	89,3	2,47	5,4	1,33	76,8	2,49	19,6	7,2
6-7	95,1	99,7	95,1	95,9	3,71	3,3	1,00	78,9	3,02	23,6	13,8
8+	96,9	99,9	96,9	98,4	4,71	1,6	1,00	86,7	4,22	29,7	25,1
Total	84,4	91,0	85,1	87,4	3,02	2,8	1,08	73,1	3,00	38,3	13,9
Rural											
1	69,6	69,6	69,6	73,9	0,70	0,0	0,00	52,2	1,00	4,4	4,4
2	63,6	63,6	68,2	81,8	0,86	9,1	1,00	81,8	1,33	13,6	13,6
3	59,4	59,4	59,4	75,1	1,19	6,3	1,00	71,9	1,52	25,1	3,1
4	71,4	73,8	76,2	88,1	1,57	4,8	1,00	78,6	2,06	16,7	14,3
5	82,7	86,5	88,5	94,2	2,29	0,0	0,00	86,5	2,40	7,7	17,3
6-7	93,3	95,4	95,3	97,3	2,78	6,0	1,22	79,2	2,77	16,8	24,2
8+	93,6	97,7	95,4	99,5	4,00	6,4	1,21	84,0	3,64	23,3	31,5
Total	83,1	85,8	85,7	90,9	2,77	5,2	1,17	77,5	2,87	17,7	22,4

Source : CERED, 1998.

Ces indicateurs sont réévalués à la hausse quand on introduit des critères moins stricts de co-résidence, tels que la rencontre quotidienne avec un enfant, la proximité résidentielle dans une même construction, un même quartier de ville ou le même douar rural mais les tendances sont identiques. En outre, les personnes âgées à descendance nombreuse, ont non seulement une plus forte probabilité de vivre avec un enfant, ils ont de plus, la multiplicité pour eux. Étonnante progression arithmétique qui veut que dans les familles de 1 à 3 enfants survivants, les personnes âgées vivent *grosso modo* en moyenne avec un seul enfant, qu'avec 4 enfants c'est 2 enfants assurés au sein du même ménage, qu'avec 6-7 enfants survivants l'on est à 3 dans le ménage et qu'avec 8 enfants l'on en garde plus de 4 auprès de soi.

Dans une économie fortement monétarisée comme celle du Maroc, les dons en nature (alimentation, vêtements...) ne sont plus très importants, au point qu'on ne les mentionne plus à l'enquête : 4% seulement des personnes âgées déclarent recevoir ces dons de leurs enfants²⁶. En revanche, les dons en argent provenant des enfants concernent les trois-quarts des ménages, avec très peu de variation entre l'urbain et le rural. Le rôle du nombre des enfants est là aussi prédominant. Plus d'une personne âgée sur deux à enfant survivant unique, ne reçoit pas de dons en argent. Dans les familles de dimension réduite, de 2-4 enfants, ce sont près de 25% qui ne reçoivent pas de dons en argent. Avec 8 enfants survivants ou plus, seuls 15% ne reçoivent pas une aide financière de leurs enfants. En outre, le nombre moyen d'enfants qui aident leur parents financièrement augmente beaucoup avec celui des enfants survivants. Enfin, les manifestations de solidarité affective sous forme de rencontres hebdomadaires ou mensuelles varient également beaucoup avec le nombre d'enfants survivants.

5. Vers moins de solidarité intergénérationnelle à la lumière de la baisse de la fécondité ?

Quelle sera la portée de la diminution anticipée du nombre des enfants chez les personnes âgées de l'horizon 2025 ? Pour évaluer les effets sur la réduction intergénérationnelle, nous avons croisé les données des tableaux 2 et 3. Autrement dit, si l'intensité des relations entre nombre d'enfants survivants et éléments constitutifs de la solidarité avec les parents demeure ce qu'elle était à l'enquête famille de 1995, quelle sera la portée de la contraction du nombre des enfants, tel qu'il ressort des anticipations en matière de fécondité ? (tableau 4).

Tableau 4 : Comparaison des indicateurs de solidarité des enfants avec les personnes âgées dans les conditions actuelles et après le déclin de la fécondité (Niveau National)

	<i>Avant le déclin de la fécondité en 1995</i>	<i>Après le déclin de la fécondité en 2025</i>	<i>Réduction %</i>
Co-résident avec un enfant (%)	83,7	72,7	-13,1
Co-résident ou sont en contact quotidien avec un enfant (%)	88,2	74,8	-15,2
Habitent même construction (%)	85,4	74,6	-12,6
Habitent le même quartier/douar (%)	89,2	81,5	-8,6
Nombre moyen d'enfants dans le ménage	2,9	1,53	-46,9
Reçoivent des dons alimentaires ou autres (%)	4,1	4,1	0,0
Nombre moyen d'enfants qui fournissent des dons alimentaires ou autres	1,14	0,9	-18,4
Reçoivent une aide en argent d'un enfant non-résident (%)	75,4	70,8	-6,1
Nombre moyen d'enfants qui fournissent des dons en argent	2,93	1,7	-41,0
Rencontrent leurs enfants une fois la semaine (%)	19,3	15,5	-19,7
Rencontrent leurs enfants une fois le mois (%)	18,4	10,2	-44,6

Source : Calculs d'après CERED, 1998.

Le tableau 4 donne la comparaison entre les proportions et les moyennes des éléments constitutifs de la solidarité actuellement, à l'horizon 2025 et la réduction prévue sur une trentaine d'années.

²⁶ En Thaïlande ce sont en revanche 56% des personnes âgées qui reçoivent ce type de dons (Knodel et al., 1992).

Les réductions varient sensiblement selon les éléments. Ainsi, pour tous les éléments relatifs à la co-résidence, que l'on aurait pu penser les plus menacés par la baisse de la fécondité, les réductions paraissent, somme toute, modestes. Malgré le passage de la famille marocaine à dominante de fratries de plus de 6 enfants survivants à la famille plus moderne de 2 à 4 enfants, la réduction anticipée de la cohabitation entre personnes âgées avec au moins l'un de leurs enfants n'est que de 13%, 15% pour ceux qui cohabitent et rencontrent quotidiennement un enfant, 9% pour ceux qui vivent dans le même quartier ou douar. Ce sont des ordres de grandeur modestes, qui tiennent aux structures familiales marocaines : la cohabitation avec les personnes âgées est la norme même dans les familles de dimension restreinte. Ainsi cette composante essentielle de la solidarité, ne sera que faiblement affectée par la baisse de la fécondité. Plus sérieuse est la réduction du nombre moyen d'enfants cohabitant qui pourra être réduite de près de moitié (-47%), passant de 2,9 actuellement à 1,5 à l'horizon 2025. En outre, avec une descendance amenuisée, les personnes âgées auront moins de possibilités de choix de l'enfant avec lequel il souhaiteraient cohabiter, et en seraient donc plus frustrés²⁷. Aux yeux de leurs parents les enfants, les garçons surtout, auprès de qui les personnes âgées choisissent de vivre, n'ont pas tous la même valeur affective.

La diminution de la taille future des familles affectera aussi l'étendue du support matériel que les personnes âgées recevront de leurs enfants qui n'habitent pas avec eux. Si les dons en nature : nourriture, habits, etc., déjà peu fréquents (ou en apparence peu fréquents) ne varieront pas substantiellement, en revanche, les dons en argent pourraient connaître une certaine réduction, non pas tant dans la proportion de personnes âgées qui sont aidées financièrement, qui se réduira de 6% seulement, mais dans celle du nombre moyen d'enfants qui aident leurs parents qui risque de tomber de 2,9 à 1,7 enfant, soit 41% de moins. Cependant, comme noté déjà dans un contexte assez voisin (Knodel et al., 1992), le montant total de l'aide matérielle fournie par les enfants qui ne vivent pas dans le ménage, ne baissera pas forcément de 41% à l'instar de la diminution du nombre moyen d'enfants qui aident. Il est possible, qu'un nombre réduit d'enfants manifestent chacun une plus grande solidarité, de sorte que au total les mêmes montants sont transférés. Enfin, la substitution de la quantité d'enfants pour leur qualité, se traduira par des enfants moins nombreux mais mieux formés, donc mieux situés sur l'échelle professionnelle et dotés de plus hauts revenus et vraisemblablement d'une plus forte propension au transfert intergénérationnel.

²⁷ L'étude thaïlandaise a cependant montré que les problèmes de frustration générés par la cohabitation : manque d'argent, logement inadéquat, solitude, sentiment de rejet, n'était pas plus élevé chez les personnes âgées dont le choix est restreint (1 à 3 enfants), en comparaison avec ceux dont l'éventail du choix est plus large du fait d'un plus grand nombre d'enfants (Knodel et al., 1992). Au Maroc, il n'y a pas de données semblables dans l'enquête famille.

III. Vue d'ensemble et conclusion

Au Maroc, le vieillissement était jusque là imperceptible, en termes de montée de la population de 60 ans et plus (moins de 5%) ou en termes d'enfants survivants (la moitié ayant eu 6 enfants ou plus). Cette forme de sécurité dans la vieillesse était d'autant plus vitale que les systèmes modernes de protection sociale sont très déficients. Cette sécurité procurée par les enfants est d'autant mieux garantie que les personnes âgées avaient pris la précaution d'engendrer un grand nombre d'enfants. En effet, tant la vie commune que les transferts financiers, ou l'affection sous forme de rencontres fréquentes avec des enfants non cohabitants dépendent considérablement de leur quantité. Les parents les mieux lotis étant ceux qui ont eu le plus grand nombre d'enfants.

Mais cette solidarité intergénérationnelle multiforme paraît menacée par la forte réduction de la fécondité, qui se traduira par une baisse concomitante du nombre d'enfants survivants chez les personnes âgées. Pour un horizon raisonnable, celui de l'an 2025, il apparaît que si la majorité (50%) des parents âgés avaient 6 enfants ou plus en 1995, elle n'en aura au meilleur cas - estimation minimale - que 2 à 3 enfants en 2025. Parmi les éléments critiques les plus menacés par cette réduction, celui du nombre moyen d'enfants vivant dans le ménage qui diminuera de 47%, celui des enfants non co-résidents qui assistent financièrement leurs parents, qui diminuera de 41% et celui des enfants qui rencontrent régulièrement leurs parents qui diminuera de 45%. Cependant, la forte diminution des nombres moyens d'enfants qui habitent, qui aident, ou qui rencontrent leurs parents, ne doit pas occulter le fait qu'il y aura toujours au moins un enfant qui témoignera de la solidarité nécessaire aux parents au crépuscule de leur vie.

L'on peut en effet gager du fait que les composantes traditionnelles de la famille marocaine, dont la famille souche qui facilite la cohabitation des générations ne seront pas remises en question de manière drastique par la modernisation démographique et économique. Le fond culturel est en l'occurrence plus important que les transformations démo-économiques. Au cours des prochaines années, le vieillissement démographique va se dérouler à un rythme rapide mais la société ne sera pas encore entièrement dominée par le mode de vie urbain : un bon tiers de la population marocaine vivra encore dans les campagnes en 2025 (CERED, 1996). Dans les villes, les migrants ruraux transportent avec eux les normes de leur société d'origine, avec ses lacunes, mais aussi ce qu'elle a de meilleur, la solidarité avec les vieux. A l'échelle mondiale, le Japon, qui sert souvent de modèle aux pays en voie de développement, administre la preuve qu'il n'y a pas de fatalité en la matière, que l'on peut à la fois concilier, d'une part, la baisse de la natalité, la montée de la population urbaine, les records mondiaux de progression technologique et

économique et la solidarité des enfants envers leurs parents âgés, de l'autre²⁸. Pour la société et pour l'Etat, ce système qui consiste à répercuter la charge de la vieillesse sur la famille, est peut-être le moins irrationnel. Les coûts de cet entretien sont certainement inférieurs à ceux des systèmes étatiques, para-étatiques ou mutualistes de protection sociale. Néanmoins, sans pouvoir prétendre à une couverture sociale intégrale des personnes âgées, il est indispensable de la faire progresser au delà du niveau dérisoire qu'elle atteint aujourd'hui. Quelle sera la répartition optimale entre l'Etat, le privé, le secteur associatif et enfin la famille, à la lumière des contraintes macro-économiques et des évolutions démographiques ? Au Maroc, le développement des recherches, théoriques et appliquées sur les effets de la baisse de la fécondité sur la solidarité intergénérationnelle est devenu une nécessité, car il est indispensable de prévoir une génération à l'avance.

Bibliographie

- CERED, (1995), *Caractéristiques socio-démographiques de la population âgée*, Rabat, Maroc.
- CERED, (1996), *Projections à long terme de la population du Maroc*, Rabat, Maroc.
- CERED, (1997), *Populations vulnérables : profil socio-démographique et répartition spatiale*, Rabat, Maroc, 315 p.
- CERED, (1998), *Tabulations spéciales de l'Enquête Nationale sur la Famille*, Rabat, Maroc.
- De vos S. and Holden K., (1988), « *Measures comparing living arrangements of the Elderly : An Assesment* », *Population and Development Review*, n° 4, pp. 688-704.
- D. S., (1984), *Caractéristiques socio-économiques de la population*, d'après le recensement général de la population et de l'habitat de 1982, Rabat.
- D. S., (1996), *Structures, réseaux et principales dimensions des niveaux de vie de la famille*, Rabat.
- Jones G., (1990), « *Consequences of rapid fertility decline for old age security in Asia* », Working paper in demography, n° 20, Australian National University.
- Kinsella K., (1990), *Aging in the Third World*, International Population Reports Series, n° 79, US Bureau of the Census, Washnigton.
- Knodel J., Chayovan N. and Siriboon S., (1992), « *The impact of fertility decline on familial support for the elderly : an illustration from Thailand* », *Population and Development Review*, n° 1.
- Lee J.J. and Palloni A., (1992), « *Changes in the family status of the elderly women in Korea* », *Demography*, n° 1.
- Martin L., (1988), « *Potential effects of mortality decline on the living arrangements of the elderly in four Asian-Pacific countries* », IUSSP Seminar on Mortality transition in East and South Asia, Beijing.
- Martin L., (1989), *Living arrangements of the elderly in Fiji, Korea, Malaysia, and the Philippines*, *Demography*, Vol. 26, n° 4.
- Mason K. O., (1992), « *Family change and support of the elderly in Asia : What do we know ?* » *United Nations Asia-Pacific Population Journal*, n° 3.
- Ministère de la santé publique, (1984), *Enquête nationale sur la fécondité et la planification familiale au Maroc*, 1979-80, Rabat.
- Ministère de la santé publique, (1989), *Enquête nationale sur la planification familiale, la fécondité et la santé de la population au Maroc* (ENPS), Columbia, Rabat.
- Ministère de la santé publique, (1992), *Enquête nationale sur la population et la santé*, Columbia/ Rabat.
- Ministère de la santé publique, *Enquête de panel sur la population et la santé* (EPPS), Columbia/ Rabat, 1995.
- Nation Unies, *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement*, Le Caire, 1994.
- Rajan S. and Zachariah K., *Long term implications of low fertility in Kerala*, Working paper, n° 282, Centre for Development Studies, Kerala, 1997.

²⁸ Au Japon, 83% des personnes âgées vivaient avec un de leurs enfants en 1973 (dernière statistique disponible) contre 17% aux Etats Unis (De Vos and Holden, 1988).

Roussel L., « *La solidarité intergénérationnelle : Essai de perspectives* », in *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, Séminaire international d'Aranjuez, INED, 1994.